

Pour partager ce qu'on sait et ce qu'on ne sait pas

De plus en plus de personnes nous accostent et nous posent des questions. Qu'arrive-t-il avec le projet d'exploration et d'exploitation dans le Saint-Laurent? Êtes-vous satisfaits de la déclaration du ministre Thomas Mulcair qui promet des études et des consultations publiques avant d'aller plus loin? Et nous voilà partis à expliquer pourquoi nous sommes satisfaits mais que très partiellement.

Notre réponse, nous aimerions la dire à tous. Nos questions et nos inquiétudes, nous aimerions les partager aussi. Plusieurs informations circulent par les médias, d'autres pas. Et il faut parfois lire entre les lignes pour mieux comprendre ou avoir lu beaucoup sur le sujet pour savoir que ce qui est dit n'est pas toujours juste...

Sans prétention, nous voulons, par ce Bulletin, vous donner l'envie d'en savoir plus, d'en discuter avec vos parents et amis, d'ouvrir grands vos oreilles et vos yeux, de lire, de questionner et d'analyser; bref, de vous impliquer dans ce dossier, pour mieux agir. Nous pouvons tous jouer un rôle dans les décisions qui concernent la collectivité. À vous de prendre votre place!

À voir absolument : Baleine en direct

Le GREEM (Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins) offre sur son site un suivi exceptionnel de la demande de moratoire sur l'exploitation gazière et pétrolière, signée par le Front commun.

- ✓ Voir *Dossier de l'heure*: SAINT-LAURENT ATTENTION FRAGILE.
- ✓ Voir aussi *Les actualités du Saint-Laurent*.

À lire pendant vos vacances de Noël :

La fin de l'ère du pétrole, L'actualité, 15 décembre 2003.

FLASH DES ÎLES :

- ✓ Deux rencontres d'information et d'échange sur l'exploration et l'exploitation gazière et pétrolière ont eu lieu aux Îles-de-la-Madeleine les 4 et 5 décembre dernier.
- ✓ Un groupe de travail multipartite pourrait voir le jour dès le début du mois de janvier aux Îles.

Exploration et exploitation dans le Saint-Laurent : l'heure n'est pas à la désinformation mais à la concertation

PAR DANIELLE GIROUX ET ROBERT HANEL

Il y a plus d'un mois, nous ne savions presque rien des projets d'exploration et d'exploitation dans le Saint-Laurent. Et puis, il y a eu un article dans le Devoir signé par un groupe d'artistes préoccupés, puis l'éditorial contesté d'Achille Hubert, etc. On commençait à prendre ça plus au sérieux mais on nageait dans la confusion.

Alors, quelques citoyens des Îles ont pris l'initiative de chercher à mieux comprendre ce dossier fort complexe. Le défi est de taille mais nous vous assurons que nous avons fait de notre mieux pour comprendre les projets en cours et à venir, les textes de lois, les avis scientifiques, les enjeux politiques, financiers, environnementaux, etc.; bref, établir où on en est avec ça et vers où on s'en va. Nous ne prétendons pas détenir la vérité mais nous cherchons, lisons, analysons. Des centaines d'heures passées, très souvent bénévolement... Bilan: nous sommes très mal informés. Nous entendons par là qu'il y a un manque d'information et qu'il existe de la mauvaise information; du type de celle qui endort. De ce fait, notre inquiétude n'a cessé d'augmenter de jour en jour.

Peut-être avez-vous entendu, le 2 décembre dernier, le ministre de l'Environnement, M. Thomas Mulcair, et le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, M. Sam Hamad, annoncer qu'un comité d'experts se penchera sur les enjeux environnementaux des relevés sismiques dans le St-Laurent et que le BAPE (Bureau d'audiences publiques en environnement) permettra aux groupes d'intérêts de faire connaître leur opinion? Cette nouvelle nous a un peu endormis, avouons-le. Cependant, nous nous sommes réveillés en sursaut le lendemain matin, quand nous avons compris que la promesse de MM. Mulcair

et Hamad ne concerne que les relevés sismiques dans le Golfe, et donc EXCLUT LES PROJETS SUIVANTS :

le forage exploratoire et l'exploitation du secteur appelé Old Harry qui est situé à environ 80 km au nord-est des Îles, soit dans notre cour (à remarquer ci-contre que la zone d'exploration du Cap-Breton¹ est également près des Îles). Nous avons appris en même temps que, pour ce secteur, les relevés sismiques ont déjà été réalisés entre 1998 à 2002. Incroyable qu'on ne l'ait compris qu'aujourd'hui! L'exploration sismique dans ce secteur nous apprend que le potentiel gazier (ou pétrolier) pourrait être de 4 à 5 trillions de pieds cubes de gaz (si c'est du gaz). Vous vous doutez de ce qui suivra prochainement : le forage exploratoire et, si les résultats sont concluants, l'exploitation. Pour certains, ceci peut paraître une excellente nouvelle (\$), pour d'autres le début d'une catastrophe, dépendamment de la couleur des lunettes qu'on porte. Et si nous essayions de mettre des lunettes transparentes... Personne ne pourra prétendre qu'il ne faut pas, avant d'aller plus loin, faire une analyse objective et complète des avantages et des inconvénients d'un tel projet, tant aux niveaux national et provincial que local. Pour ce faire, il faut du temps. Du temps pour les études d'impact (des études indépendantes s'il vous plaît – pas celles du promoteur), tant sociales qu'économiques et surtout, environnementales. Et du temps pour consulter la population. Une vraie consultation indépendante. Pas du bidon.

l'exploration et l'exploitation terrestre, dont celle sur les Îles-de-la-Madeleine. Selon le *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, ce type de projet n'est pas soumis à un processus d'évaluation (donc pas d'études d'impacts environnementales, pas d'évaluation interne du Ministère de l'environnement et pas d'audience publique auprès du BAPE). Bref, on a l'impression qu'on n'a pas grand chose à dire là-dessus.... Il y a un an environ, Corridor Ressources est venu aux Îles pour faire de l'exploration à Fatima (ça aussi, ça nous a passé un peu sous le nez...) et au fait, a-t-on engagé des Madelinots, à part quelques étudiants et ce, pendant une période limitée? Vous conviendrez avec nous qu'on n'en a pas entendu beaucoup parler depuis. Eh bien, sur son site Internet, Corridor Ressources croit probable qu'il y ait un gisement de plus de 2 trillions de pieds cubes de gaz (si c'est du gaz) sous les Îles... Corridor cherche activement un partenaire financier pour venir forer ici. Leur permis de recherche (un genre de droit pour lequel ils payent des redevances au provincial et qui peut se transformer en permis

d'exploration) couvre une superficie de plus de 40 000 hectares aux Îles. C'est grand ça, très grand... Ça nous concerne, vous ne trouvez pas?

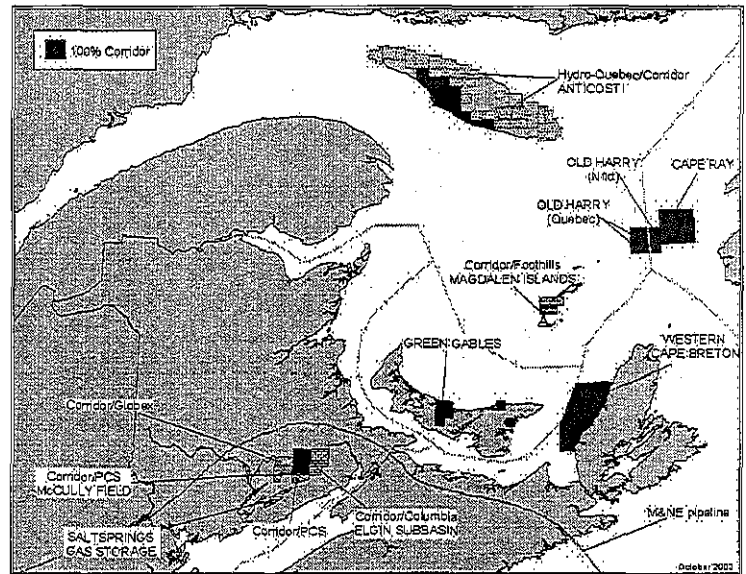


Figure 1 : Territoires d'exploration décernés à Corridor Ressources (en bleu). Source : [Corridor Ressources Home Page](#)

Vous avez probablement, comme nous, une multitude de questions sans réponses :

Pour le secteur Old Harry :

- Est-ce que les explorations sismiques déjà réalisées ont pu avoir un impact sur le rétablissement des poissons de fond? Sur la population de crabe et de homard? Ont-elles un lien avec les échouages de cétacés observés aux Îles ces dernières années?
- Est-ce que l'exploitation (forage) va avoir un impact sur la pêche et le tourisme? Si on se fie à de nombreuses études faites ailleurs, il y a lieu de croire que oui... Qu'en est-il vraiment pour ici, dans le Golfe, un milieu unique et différent des autres?
- Quelles seront les vraies retombées économiques pour les Îles, à court, moyen et long terme en tenant compte de tous les facteurs positifs et négatifs?
- Quels sont les risques associés à l'exploitation effectuée à proximité de nos côtes?
- Pourquoi existe-t-il un moratoire sur cette activité à plusieurs endroits dans le monde, y compris aux États-Unis, sur la côte Est, près des côtes? Pourquoi la Floride interdit-elle ce genre d'activités à moins de 160 km de ses côtes?
- Qui seront les réels bénéficiaires des retombées de ce projet, les Îles ou le reste du Québec? Qui assumera les risques associés à ce projet, les Îles ou le reste du Québec?

¹ Voir à ce sujet : Radio-Canada.ca

- Que laisserons-nous à nos enfants quand nous aurons foré et consommé tout le gaz et le pétrole (avec les conséquences environnementales que nous anticipons) et que nous n'aurons pas oeuvré parallèlement à mettre en place des énergies alternatives et à prendre toutes les précautions nécessaires?

Pour l'exploitation terrestre aux Îles :

- Est-ce que Corridor Ressources a le droit de venir forer sur des terrains privés? Si oui, sous quelles conditions?
- Est-ce que leurs activités terrestres peuvent avoir un impact sur le milieu marin, dans la mer, dans les lagunes, sur la nappe phréatique?
- Quelles sont les traces laissées par un tel projet sur les milieux naturels fragiles des Îles?
- Qui bénéficiera des profits? Qui aura les jobs, dans quelle proportion?
- Est-il vrai que Mines Seleine a déjà été approchée par Corridor Ressources pour ce projet?
- A-t-on envie de ce type d'industrie, ici? Nous vous laissons continuer...

Nous voulons avoir accès à de l'information, nous voulons connaître et savoir. L'information livrée devrait être de celles qui font avancer les choses, non pas celles qui trompent, bernent et induisent en erreur. L'éditorial du Radar du 5 décembre 2003 en est un exemple (éditorial emprunté au journal Les Affaires et signé par Jean-Paul Gagné). On y affirmait que les explorations sismiques n'ont aucune conséquence sur les mammifères marins. C'est très loin de tout ce que nous avons lu à date :

- les technologies utilisées dans les années 1960 et 1970 ne sont pas les mêmes que celles utilisées présentement par les compagnies d'exploration sismique (tel que GSI). Bien que le changement de technologie puisse parfois réduire certains risques, il est loin de les éliminer;
- aucune étude complète et indépendante n'a été effectuée pour connaître justement l'ampleur des impacts des tirs sismiques, surtout dans un milieu tel que celui du golfe du Saint-Laurent, genre de mer intérieure qui a ses particularités;
- pour ne citer que cet exemple, des échouages massifs de cétacés observés aux Bahamas et en Californie ont été reliés à l'utilisation de sonars à basse fréquence par l'armée américaine. Tout comme les tirs sismiques, les sonars émettent, en milieu marin, des sons d'une extrême puissance (voir : *Baleines et sonar : un cocktail mortel* à <http://www.radio-canada.ca/actualite/decouverte/> à Nos émissions, 7 décembre 2003) ;

- de nombreuses études démontrent les effets réels et potentiels des tirs sismiques sur les organismes marins (incluant les poissons, homards, crabes, mammifères marins...) (UQCN).

Dans ces circonstances, comment M. Jean-Paul Gagné peut-il affirmer que « les techniques de GSI sont éprouvées et qu'elles n'ont été responsables d'aucun dommage envers les mammifères marins? ». Assez superficiel comme travail de recherche...

Dans la balance des risques, on peut se demander si le risque en vaut la peine. La réponse sera alors dictée par nos valeurs, notre expérience et bien entendu nos intérêts personnels. Mais, le risque est déjà à nos portes, cela nous ne pouvons le nier. Dans ce débat amorcé, il y a des faits indéniables et il y a et aura aussi des opinions. Comment démêler tout cela? En questionnant toujours. Mais une chose demeure. Nous serions sûrement plus gagnants, dans notre façon d'aborder cette question, si nous arrivions à faire passer les intérêts collectifs au-dessus des intérêts individuels.

Nous croyons que, comme bon nombre de personnes, il importe de voir clair dans ce dossier. Les arguments économiques et nos besoins en pétrole et en gaz doivent effectivement être pris en considération. Notre quotidien repose actuellement sur ces ressources et nous ne pouvons le nier. L'heure n'est cependant pas à la désinformation, à la manipulation de celle-ci ou aux cachotteries. Nous n'avons plus le temps. Unissons-nous pour travailler ensemble, dans l'intérêt collectif.

Le pétrole et le gaz sont là, sous notre sol, depuis des millions d'années, ils peuvent attendre encore un peu... On ne peut toutefois ignorer le potentiel actuel du golfe du Saint-Laurent en matière de ressources renouvelables dont dépendent actuellement nos communautés côtières.

Vous avez des commentaires?
 Vous désirez partager des informations, vos préoccupations, nous soumettre un article?
 Contactez-nous : petgaz2003@yahoo.ca

Une initiative de :

Fanny Arseneau, Catherine Boily,
 Sébastien Côté, Lucie d'Amours,
 Pierre-Luc Deveau, Danielle Giroux,
 Robert Hanel, Pascal Hébert.

Mirage ou réalité ???



Le mirage des emplois...

PAR RAYMOND GAUTHIER

Le *mythe* de la prospérité et des emplois que peut générer, pour les Madelinots, cet inquiétant projet d'exploration-exploitation gazière et pétrolière sur nos Îles et au large de nos côtes, doit être exorcisé promptement.

Tout en continuant de s'interroger sur le POURQUOI et le COMMENT, il importe de se demander sérieusement : À QUI cette apparente abondance, ce nouvel *Eldorado*, ce *Klondike* de l'or noir qui gît sous nos dômes de sel et dans les soubassements de nos fonds marins **vont-ils vraiment profiter ?**

Pour tenter de répondre à cette question, j'ai effectué une petite recherche, fort simple, en consultant la classification nationale des professions, où l'on décrit clairement les tâches et les conditions d'exercice des différents emplois¹.

En ce qui concerne les emplois liés au domaine de la prospection et de l'exploitation des hydrocarbures, on retrouve un total de quatre profils de métiers et professions) :

- **personnel de forage et d'entretien des puits de pétrole et de gaz ;**
- **surveillants/surveillantes du forage et des services liés à l'extraction du pétrole et du gaz ;**
- **foreurs/foreuses et personnel de mise à l'essai et des autres services relatifs à l'extraction du pétrole et du gaz ;**
- **manceuvres de forage et d'entretien des puits de pétrole et de gaz.**

Chacune de ces fonctions peut se subdiviser en une dizaine d'appellations d'emploi.

Évidemment, pour occuper de tels postes, certaines conditions sont requises et décrites. À l'exception des postes de manœuvre, où il faut tout de même des formations spécifiques, parfois de niveau collégial, tous les autres requièrent un diplôme d'études secondaires et plusieurs années d'expérience dans des exploitations terrestres.

On fait référence bien sûr à des emplois stables, au même titre que ceux qu'on trouve, par exemple, à la

mine de sel, quoique fort différents. Il n'est pas question d'emplois occasionnels et temporaires que nécessiteraient la construction et l'installation d'infrastructures. Des emplois occasionnels et temporaires, il y en aura sûrement au départ, sans doute accessibles à des travailleurs d'ici.

Avons-nous, parmi notre population ou chez nos jeunes diplômés, des candidats pour ces postes permanents, un travail très technique et exigeant habituellement des études secondaires et même collégiales ? Je me permets d'en douter. Alors, il faudrait en importer d'endroits comme l'Ouest canadien ou le Texas, où de tels travailleurs expérimentés abondent probablement. Donc, à prévoir, un arrivage important d'employés spécialisés et probablement de leurs familles. Ce qui représenterait un genre de développement auquel il faut vraiment réfléchir avant d'y souscrire ! Sans être xénophobes, sommes-nous prêts et intéressés à accueillir une nouvelle population « étrangère » d'origine, de langue et de culture, au nom de la prospérité ? Nous nous interrogeons déjà sur la menace que représentent l'arrivée et l'installation importante de villégiateurs et leurs impacts sur la propriété foncière, l'environnement et la préservation des littoraux...

La question primordiale n'est-elle pas celle-ci : une industrie d'exploitation de gisements souterrains et sous-marins d'énergies non renouvelables se ferait-elle sans risque pour nos industries déjà en place ?

Les pêcheries et le tourisme, nos deux principales vaches à lait (exploitation de ressources renouvelables) peuvent-elles s'harmoniser ou même s'accommoder d'un nouveau venu dont la caractéristique reconnue est **de laisser des traces de son passage ?**

Notre milieu, dans toute sa fragilité, pourrait-il soutenir un tel assaut ?

Qu'advient-il de nos produits si réputés et si recherchés ?

À qui donc profiterait le plus un tel développement aux Îles et dans le Golfe ? À *Hydro-Québec*, avant tout. La centrale thermique des Îles est un éléphant blanc pour *Hydro*, on le sait. Exploiter, avec ses partenaires, un gisement local de gaz – dit naturel – et alimenter sa centrale de production d'électricité (un petit « *Suroît* »), c'est déjà un premier gain irréfutable. On ne parle pas des autres gains pour la société d'État ni de ceux des magnats du pétrole, bien sûr.

Dans cette dangereuse aventure, **où sont nos gains à nous, les Madelinots ?**

¹<http://www23.hrdc-drhc.gc.ca/2001/f/groups/index.shtml>

Le Golfe et ses Îles : un milieu unique !

PAR LUCIE D'AMOURS

Notre fleuve Saint-Laurent constitue un écosystème tout à fait unique dans le monde. Ses milliers de kilomètres de longueur et son élargissement en un estuaire, puis en un golfe, font de lui une immense voie d'eau qui passe graduellement de l'eau douce à l'eau salée avant de joindre l'Atlantique. Cet estuaire du Saint-Laurent est l'un des plus grands du monde. Or, on sait que les estuaires sont reconnus mondialement comme des écosystèmes très productifs au niveau biologique, au même titre que les forêts tropicales et les récifs coralliens.

Cet écosystème du Saint-Laurent est, de plus, soumis à des cycles saisonniers comprenant de fortes marées, des tempêtes, des crues et des glaces. Ces facteurs contribuent, selon des chercheurs comme François Saucier de l'*Institut Maurice-Lamontagne*, à favoriser une forte croissance du phytoplancton, nos végétaux de la mer, lequel constitue la base de toute la chaîne alimentaire marine et contribue ainsi à la diversité des milieux côtiers.

Malgré les problématiques liées à certaines populations de poissons, le Golfe du Saint-Laurent est l'un des endroits dans le monde où les pêcheries se maintiennent relativement bien dans leur ensemble. Il est encore beau et noble le métier de pêcheur dans notre Golfe. Les produits de cette pêche et les autres produits de notre terroir sont également une attraction de taille pour notre industrie touristique. Le récent colloque de l'*ATR*, en novembre dernier, démontrait clairement ce lien.

Mais il suffirait de bien peu pour affecter nos pêcheries. Prenons le cas du homard, par exemple. Ce crustacé passe les premiers mois de sa vie sous forme de larve, qu'on nomme zooplancton. Ce zooplancton se nourrit de phytoplancton et se déplace au gré des courants, contribuant à enrichir les échelons supérieurs de la chaîne alimentaire.

C'est moins de 1 % des larves de homard qui finissent par se rendre à maturité 7 à 8 ans plus tard pour nous, les humains. Les pêcheurs et les biologistes ont démontré que la pêche d'une saison repose à plus de 85 % sur les homards « nouvellement » arrivés au stade commercialisable. Pourtant, cette industrie se maintient très bien car la pêche au homard, contrairement à celle des poissons de fond, se fait avec des engins qui donnent toutes les chances d'exploiter durablement la ressource, en limitant les dégâts sur les fonds marins et

en assurant la survie des riveuses et des immatures, si importants pour la productivité des années suivantes.

On se doit de saluer cet exemple de gestion rationnelle de la ressource !

Les lagunes des Îles sont un autre type d'écosystème assez unique et pour lesquelles les comités de gestion investissent beaucoup d'énergie afin de favoriser la durabilité des activités qui s'y mènent.

Ces milieux riches et diversifiés sont cependant d'une grande fragilité dans le contexte actuel des changements climatiques. Est-ce qu'un milieu aussi exceptionnel peut risquer l'aventure du gaz et du pétrole ? Est-il possible d'y extraire ces ressources non-renouvelables pendant 15 ou 20 ans, sans qu'il y ait d'impact majeur sur nos industries durables et sur les milliers d'emplois actuellement créés à partir de nos ressources halieutiques et du tourisme ?

Ne pourrait-on développer des industries énergétiques aussi durables pour nous et pour la planète ? On nous laisse entendre qu'on ne peut se passer de ces hydrocarbures pour notre propre consommation qui est en hausse. Or, Jean-Marc Carpentier écrit dans un dossier de *Cyberscience*, que la croissance énergétique au Québec n'a pas augmenté depuis 20 ans, même si la croissance économique a doublé dans le même laps de temps. Les programmes d'efficacité énergétique y sont pour beaucoup !

On a fait miroiter les mêmes mirages aux gens de Terre-Neuve. Or, en 1999, plus de 92 % de la production de pétrole brut d'Hibernia (gisement situé sous les grands bancs de l'Atlantique) a été envoyée directement aux États-Unis, selon la revue *Industry, Trade and Technology*. Il en va de même à l'Île de Sable, en Nouvelle-Écosse, puisque le pipeline qui devait à l'origine alimenter les maritimes en priorité, permet maintenant d'acheminer une grande partie du gaz vers le Maine.

Ce développement est-il vraiment souhaitable et envisageable pour nos sociétés côtières ? Saurons-nous voir plus loin que le bénéfice à court terme ? Pensons-nous vraiment aux générations futures et à la qualité de vie qu'on réserve à nos enfants avec de tels projets ?



Devant des enjeux aussi importants pour nos Îles, avoir son mot à dire !

Une production dramatique, de type comédie musicale, est en phase d'écriture finale aux Îles.

Quelle emprise avons-nous sur le développement industriel relevant de pétrolières multinationales intraitables ? Est-il trop tard, sinon pour l'empêcher, du moins pour en contrôler et en limiter les impacts potentiellement dévastateurs et ainsi protéger nos industries vulnérables déjà en place (les pêches, la mariculture ou le tourisme)? Constatons-nous, encore une fois, les dégâts après coup sans mot dire, ou a-t-on droit au chapitre, nous, les intervenants et la population, pour tenter de conserver nos acquis ? Doit-on laisser le soin à nos seuls représentants politiques de se colletailler avec des interlocuteurs irréductibles, ou ne devrait-on pas utiliser notre capacité collective pour résister et imposer nos droits et nos conditions ?

C'est à ce genre de **débat public** et de **réflexion communautaire** que l'ensemble de la population madelinienne sera conviée d'ici mai prochain, avant que tout ne devienne irréversible. En effet, sous la bannière de *Développement communautaire Unile* et de son partenaire, le *Centre d'éducation des adultes de la C.S.I.*, un groupe de citoyens bénévoles a entrepris de réaliser une intervention originale visant à sensibiliser la communauté dans son ensemble aux différents enjeux. Ceci en vue de la mobiliser **dans une optique de respect et de préservation** de son identité propre, de son milieu naturel et des ressources renouvelables qu'elle y exploite déjà.

Depuis le début des années 90, les deux partenaires en formation se préoccupent d'associer les personnes qui contribuent par leur force de travail à notre économie, mais qui sont rarement sollicitées ou consultées pour orienter nos choix de société, comme si elles n'avaient pas d'opinion. Le *Forum sur l'emploi* de 1999 et le rapport de recherche *Se mettre en mouvement*, réalisé en 2002-2003 pour la *Table des partenaires pour l'emploi*, sont des moments forts de cette démarche. La présente initiative de mobilisation populaire est donc liée à ces interventions : elle s'adresse justement à l'intelligence et au cœur des gens souvent moins informés et va dans le sens d'une écoute attentive de ce qu'ils ont à dire dans ce dossier.

Afin de mettre en scène une production dramatique de type comédie musicale – déjà en parachèvement –, d'y affecter des effectifs professionnels et de couvrir les frais liés à sa réalisation, il faut des sous. Sont sollicités particulièrement les entreprises et organismes engagés, de près ou de loin, dans des activités de développement durable. Il s'agit, par un support financier à titre de commandite ou de soutien, de poser **un geste solidaire** envers cette initiative citoyenne spontanée : l'intention avouée est de mettre cartes sur table, afin de promouvoir le maintien et le développement d'activités économiques harmonieuses et profitables avant tout aux Madelinots, qu'ils le soient de naissance, d'adoption ou de cœur. L'appui d'organisations et de particuliers permettra la réalisation d'un événement à caractère informatif et rassembleur, conçu dans une forme agréable et divertissante (mise en scène de comédiens, de chanteurs, de musiciens, etc.).

Selon l'intérêt ou la capacité des donateurs, sont proposées :

des contributions de soutien : 100 \$ à 500 \$;

des commandites : 1 000 \$ et plus.

(Tout autre don sera évidemment apprécié.)

La visibilité des commanditaires sera assurée (à moins d'avis contraire) et des reçus d'impôts seront disponibles sur demande.

Pour information : Raymond Gauthier
rgauthier@csdesiles.qc.ca (418) 986-5511 #251

Vous avez des commentaires ?
 Vous désirez partager de l'information, vos préoccupations,
 nous soumettre un article ?

Contactez-nous : peteaz2003@vahoo.com

Une initiative de :
 MRG (*Madelinois pour le respect du Golfe*)

Réviseur : Alain Dorais

Du pétrole dans le Saint-Laurent?

Historique du dossier entre novembre 2002 et décembre 2003

PAR VERONIK DE LA CHENELIÈRE
GREMM

Le 27 novembre 2002, Mme Rita Dionne-Marsolais, alors ministre déléguée à l'Énergie, annonçait aux Québécois, en présence de M. André Caillé, président-directeur général d'Hydro-Québec, l'intention du Gouvernement de se lancer dans la grande aventure du pétrole. On apprenait alors que 300 M\$ seraient investis entre 2002 et 2010 dans la prospection pétrolière et gazière de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent, et 30 M\$ pour le sous-sol de la Gaspésie.

Cette annonce a alarmé les groupes environnementaux et les scientifiques, de même que les regroupements de pêcheurs et les promoteurs de l'industrie touristique du Québec maritime. Tous ont émis des craintes et appelé le gouvernement à la prudence. Spécifiquement, ces groupes demandaient :

- un moratoire sur le Plan d'exploration d'Hydro-Québec;
- une étude publique et indépendante sur l'ensemble de ce plan;
- une révision de la Politique nationale de l'énergie.

Même M. Jean Charest, lors de campagne électorale en avril dernier, a écrit aux groupes environnementaux pour leur signifier ses inquiétudes et promettre de faire de ce Plan d'Hydro-Québec un véritable choix de société, où l'on évaluerait publiquement son acceptabilité sociale et environnementale.

Un premier projet d'exploration sismique devait avoir lieu en décembre 2002. À la demande de Pêches et Océans Canada, le promoteur GSI, une firme de Calgary partenaire d'Hydro-Québec, a accepté de lui soumettre une étude d'impact pour la partie du projet sous juridiction québécoise. Le Québec, lui, ne prévoit aucun examen du genre et ouvre la porte toute grande aux projets de prospection quels qu'ils soient. GSI a donc suspendu ses travaux l'hiver dernier et travaillé pour déposer au cours de l'été une nouvelle demande de permis à l'Office national de l'énergie du Canada (ONÉ) et une évaluation environnementale. Le projet prévoyait 2 500 km de levés sismiques, de part et d'autre d'une ligne démarquant le territoire sous la juridiction de ONÉ et le territoire sous juridiction québécoise, à réaliser entre novembre et décembre 2003.

Pêches et Océans Canada et Environnement Canada ont fourni au cours de l'automne 2003 leurs avis scientifiques sur les impacts attendus et les mesures d'atténuation proposées dans l'évaluation environnementale présentée par GSI à l'ONÉ. Deux groupes indépendants, le Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM) et la Station de recherche des îles Mingan (MICS), ont également fait parvenir des avis non sollicités à l'ONÉ. Tous ces avis soulignent les lacunes sérieuses de cette évaluation environnementale, lacunes qui minent l'évaluation réaliste des impacts. Suite à ces avis sévères, GSI a proposé un projet réduit assorti de nouvelles mesures pour atténuer les impacts. Les nouveaux avis scientifiques sont restés sévères : Pêches et Océans Canada a recommandé à l'ONÉ de ne pas approuver le projet tel que présenté.

Parallèlement, un Front commun s'est formé, regroupant des scientifiques, des groupes environnementaux, des groupes communautaires, des représentants des pêcheurs et de l'industrie touristique, des artistes et des citoyens. Conférence de presse, lettres aux autorités, point de presse, entrevues dans les médias régionaux et nationaux, tout a été mis en œuvre pour faire connaître les réclamations de ce regroupement : comme un an plus tôt, on demandait un moratoire, une étude publique sur l'ensemble du Plan d'exploration pétrolière et gazière d'Hydro-Québec et une révision de la Politique nationale de l'énergie.

Le ministre de l'Environnement, M. Thomas Mulcair, et le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, M. Sam Hamad, ont annoncé le 3 décembre dernier leur réponse à ces demandes. Un comité d'experts se penchera sur les enjeux environnementaux des levés sismiques dans le Saint-Laurent, et le BAPE (Bureau d'audiences publiques en environnement) permettra à la population et aux groupes d'intérêts de faire connaître leur opinion. Le rapport du BAPE, qui sera déposé au plus tard le 31 août 2004, permettra au gouvernement québécois de prendre une décision dans ce dossier. Par ailleurs, le 5 décembre, l'Office national de l'énergie du Canada annonçait qu'il demandait au ministre de l'Environnement du Canada de renvoyer à une commission d'examen l'évaluation du projet prévu par GSI cet automne dans l'ouest du Golfe. Si ces annonces calmaient le sentiment d'urgence que suscitait le possible début de travaux sismiques dans le Golfe cet automne, celles de MM. Mulcair et Hamad ne répondent que partiellement aux préoccupations

soulevées par le Front commun depuis un an (lien <http://www.baleinesendirect.net/3/3-3-1.html#65>).

En effet, ce ne sont que les levés sismiques qui sont touchés par cette annonce, et le gouvernement du Québec continue à pousser pour que débute rapidement le forage exploratoire, notamment dans le secteur Old Harry, près des Îles-de-la-Madeleine.

Le Québec se donne-t-il les outils qui lui permettront de faire un choix éclairé dans ce dossier complexe? Disposerons-nous d'information objective et d'un point de vue englobant les diverses questions qui se posent? C'est un dossier qu'il faudra suivre, et suivre de près, si l'on veut que l'intérêt collectif prime.

Pour suivre ce dossier

L'équipe du GREMM met régulièrement à jour la rubrique « Saint-Laurent : Attention fragile! » sur le site *Baleines en direct*. Nous vous invitons à la consulter : www.baleinesendirect.net.

Petite réflexion à voix haute

PAR MARIE AUBIN

Nombreux sommes-nous depuis l'automne à discuter, à nous questionner, à réfléchir et par moments à nous inquiéter de ce projet d'exploitation de gaz naturel et de pétrole dans nos eaux et sur nos terres. En même temps, nous dépendons tous de ce fameux pétrole pour faire rouler nos voitures, chauffer nos maisons et nous pourvoir en électricité puisque aux Îles la centrale d'Hydro-Québec fonctionne au mazout. Pourquoi ne profiterions-nous pas de cette discussion qui s'amorce sur la place publique pour aborder en parallèle une réflexion collective sur notre consommation (gaspillage) d'énergie? Pourquoi ne pas se donner le mot, et que chacun fasse un effort personnel et sensibilise aussi ses amis et voisins à l'importance de réduire notre consommation de pétrole. Quand vous entrez au dépanneur, au bureau de poste, à la boulangerie, à la boucherie, éteignez-vous le moteur de votre voiture ou de votre camion? Déjà ce tout petit geste ferait une différence pour améliorer la qualité de notre environnement, celui des Îles et celui de la planète.

MRG : un regroupement dynamique et mobilisateur!

PAR CHRISTINE LAJOIE

Le mouvement Madelinots pour le Respect du Golfe (MRG) a pris naissance à l'automne 2003, au moment où l'on a constaté la menace que faisaient peser les projets d'exploration gazière et pétrolière sur les Îles-de-la-Madeleine. Ce groupe est constitué pour la plupart de jeunes revenus s'installer aux Îles et maintenant inquiets de leur avenir. Leurs valeurs communes : la démocratie qui a motivé leurs demandes d'information lors de la manifestation du 22 novembre 2003, le développement durable des Îles et la conservation de leurs industries locales.

MRG s'est donné pour mission d'informer, de sensibiliser et de mobiliser la population face à des décisions ayant des impacts économiques et environnementaux qui sont en train de se prendre sans elle. Les Madelinots devront se réappropriier leur milieu afin d'en garder le contrôle. MRG les encourage donc à le faire dans le cadre d'événements spéciaux à venir, tels que des spectacles et des soirées thématiques, et aussi lors de l'activité qu'on pourrait nommer la « mobilisation à domicile », qui lui permettra de prendre le pouls de la communauté madelinienne.

MRG invite les Madelinots à se mobiliser et à prendre part à ses activités. Bienvenue à tous!

Pour plus d'information, contactez Pascal Hébert au (418) 986-3703 ou visitez le site www.geocities.com/regroupement_mrg.



Idées noires...

Par Pascal Hébert

Prospection : savoir doser les risques

PAR LUCIE D'AMOURS, PROFESSEURE DE BIOLOGIE AU CENTRE D'ÉTUDES COLLÉGIALES DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Le dimanche 11 janvier 2004, plusieurs d'entre nous attendaient avec impatience la diffusion de l'émission Découverte à la télévision de Radio-Canada. Un reportage sur l'exploration pétrolière et gazière dans le Golfe du Saint-Laurent était en effet au programme.

Pour ma part, j'ai été très déçue puisqu'on centrait le débat autour des baleines, particulièrement de la grande baleine bleue. On présentait le dossier comme s'il fallait faire un choix entre les baleines et les hydrocarbures du golfe. Or, on sait que la question est beaucoup plus large que celle, néanmoins importante, de la survie de ces grands mammifères marins. Les spécialistes des ressources marines du ministère des Pêches et des Océans ont en effet soulevé des craintes concernant les effets de tels projets sur les poissons de fond comme le sébaste et la morue, de même que sur les crabes et les homards. Il aurait été pertinent d'en faire mention dans un tel reportage.

On a aussi appris dans cette émission qu'il y aurait une usine terrestre de gaz au nord des Îles-de-la-Madeleine, afin de recevoir le pipeline en provenance des gisements de Cape Ray (gisement terre-neuvien) et de Old Harry, gisement en territoire québécois où l'exploration sismique a été complétée, rappelons-le, entre 1998 et 2002. On en serait donc à l'étape du forage exploratoire dans ce secteur, et l'émission Découverte mentionne que ces forages pourraient se faire très prochainement, cette année. Y-a-t-il eu (ou y aura-t-il) une étude d'impacts indépendante sur ce projet de forage et les autres qui vont suivre? La population aux Îles a-t-elle été bien informée des enjeux de ce dossier et de ses retombées potentielles, positives et négatives? A-t-on pu se prononcer en toute connaissance de cause dans un projet aussi important pour nous, communautés côtières?

Dans un document produit par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACÉE) en 2003, on analyse les impacts du projet Terra Nova, prévoyant une trentaine de puits de forage dans la région des grands bancs de Terre-Neuve. On prend comme référence le projet Hibernia, aussi sur les grands bancs et les forages en mer du Nord. Les experts de cette agence affirment ne pas comprendre pourquoi la réglementation élaborée par l'Office national de l'énergie, en concertation avec les provinces de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse, permettent des taux de rejet de pétrole allant jusqu'à 15 % du poids des déblais de forage. On y mentionne qu'un grand nombre de pays ont des interdictions absolues concernant ces rejets. Cette étude indique aussi que cinq millions de kilogrammes de produits chimiques variés seront

rejetés dans la région des grands bancs au cours du projet de forage Terra Nova.

Les grands bancs sont situés dans des zones de courant très actives, en plein océan Atlantique. Malgré tout, l'ACÉE se dit très inquiète des effets de tels rejets et mentionne qu'on ne connaît pas leur effet à long terme sur les organismes marins. On recommande d'appliquer le principe de prudence visant à minimiser ces rejets à la source.

Et notre Golfe, cette petite mer intérieure qui fait la richesse de nos communautés côtières et dont l'étiquette de qualité supérieure de ses ressources marines est de plus en plus établie mondialement; comment notre Golfe va-t-il réagir à tous ces produits chimiques utilisés lors des forages afin de lubrifier et de refroidir les tuyaux? Comment va-t-on réagir à la perte de sites de pêches dans ces lieux de forage et le long des kilomètres de corridors de pipelines sous-marins? Comment réagirait-on à un déversement de produits pétroliers comme celui qui s'est produit dans la baie de Placentia en 1999, lieu terrestre de transbordement de la plate-forme Hibernia à Terre-Neuve? Des incidents surviennent continuellement dans ce genre d'exploitation. Lorsqu'ils ne sont pas dus au climat (tempêtes, glaces), ils sont le fruit d'erreurs humaines, ou pire, parfois de négligence. Ils semblent être inévitables. Faut-il rappeler que les accidents impliquant des pétroliers ne représentent que 11 % de tous les déversements de pétrole en mer? Je vous laisse deviner d'où provient le reste...

En terminant, j'ai été un peu surprise par un autre reportage de la même émission Découverte de ce dimanche 11 janvier. On y parlait d'un projet d'enfouissement de câbles électriques dans la ville de Trois-Rivières. On y voyait des archéologues à l'ouvrage en train de fouiller minutieusement tout le territoire soumis à ce projet et de retirer des squelettes humains et des morceaux de poterie datant des premiers temps de la colonisation. Une loi provinciale oblige en effet les promoteurs de tels projets à permettre des fouilles de cette nature (sur des sites à potentiel archéologique) afin de protéger ces témoins de notre histoire humaine.

Ne serait-il pas raisonnable d'avoir également des lois qui garantissent à nous, vivants, un environnement sain et qui encadrent un peu plus de tels projets de forage terrestres et marins?

Pour voir le texte du reportage *Prospection ou baleines?* diffusé le 11 janvier 2004 à l'émission Découverte:

<http://www.radio-canada.ca/actualite/decouverte/reportages/2004/01-2004/11baleines1.html>

Les audiences publiques en environnement dans le cadre du dossier de l'exploration gazière et pétrolière du Golfe du Saint-Laurent

PAR MIREILLE CLARTRAND
COMITÉ ZIP DES ÎLES-DE-JA-MADRIÈRE

Le 15 décembre dernier, le ministre de l'Environnement, M. Thomas Mulcair, et le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs du Québec, M. Sam Hamad, annonçaient conjointement la mise sur pied d'un comité d'experts dont le mandat est d'identifier les enjeux environnementaux que soulèvent les projets de levés sismiques dans le Golfe du Saint-Laurent.

Ce comité a déjà commencé ses travaux et devra remettre son rapport final le 16 février 2004. Une fois le rapport complété et remis aux ministères concernés, le ministre de l'Environnement du Québec demandera au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de tenir des consultations publiques auprès de la population, des experts et des groupes d'intérêt. Ces consultations devraient débuter le 1^{er} mars 2004. Le BAPE devra, quant à lui, remettre son rapport au plus tard le 31 août prochain.

Que fait le BAPE?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a pour mission d'informer et de consulter la population sur des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre de l'Environnement, et ce, afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable.

Informé et consulté dans l'optique d'un développement durable signifie se référer à une notion d'environnement qui englobe les dimensions sociale, économique et environnementale du milieu et de mettre en œuvre les moyens pour favoriser la participation active des citoyens.

Comment se déroulent les audiences publiques?

Avant toute chose, le BAPE doit publier dans les journaux et médias locaux un avis pour annoncer l'audience publique à venir, qui se divise en deux parties. Il doit mettre à la disposition de la population, au moins trente jours avant le début des audiences, le dossier remis par le comité d'experts aux fins de consultation.

En première partie de l'audience, les requérants (ceux qui ont demandé la tenue de l'audience publique) se font d'abord entendre. Ils doivent expliquer devant l'auditoire les motifs de la demande d'audience. Ensuite, le promoteur présente le projet faisant l'objet

de la demande. Puis le promoteur et les personnes-ressources répondent aux questions des commissaires et des citoyens.

En deuxième partie, la commission recueille les opinions de tout citoyen, groupe ou organisme qui souhaite être entendu. Il doit y avoir un délai d'au moins 21 jours entre la première et la deuxième partie de l'audience.

Il existe trois façons d'exprimer son opinion lors d'une audience publique :

- transmettre un mémoire par écrit et le présenter en audience;
- transmettre un mémoire par écrit et ne pas le présenter en audience;
- exprimer verbalement une opinion en audience.

Le mémoire doit être transmis au secrétariat du BAPE au moins quatre jours avant le début de la deuxième partie des audiences.

Participer aux audiences publiques

Toutes les séances tenues par le BAPE sont publiques. Les citoyens intéressés par le dossier n'ont qu'à s'y présenter à la date et à l'endroit prévus. La participation des citoyens est essentielle à la réalisation de la mission confiée au BAPE.

Références

QUÉBEC. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (page consultée en janvier 2004). Site du Bureau d'audiences publiques en environnement : <http://www.bape.gouv.qc.ca/>

CANADA. Radio-Canada (page consultée en janvier 2004). Site de Radio-Canada : <http://www.radio-canada.ca/regions/est-quebec/nouvelles/200312/16/005-experts-golfe.asp>

Vous avez des commentaires?
Vous désirez partager de l'information, vos
préoccupations, nous soumettre un article?
Contactez-nous : petgaz2003@yahoo.com

Une initiative de :
Fanny Arseneau, Catherine Boily,
Sébastien Côté, Lucie d'Amours,
Pierre-Luc Deveau, Danielle Giroux,
Robert Hanel, Pascal Hébert.

Réviseur : Alain Dorais

Que penser du rapport du comité d'experts ?

PAR LUCIE D'AMOURS

Le 3 décembre dernier, les ministres québécois de l'Environnement et des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs annonçaient la formation d'un comité d'experts afin de cerner les enjeux environnementaux liés aux projets de levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. Ce comité devait faire le point sur l'état des connaissances scientifiques et proposer des pistes de solution. Le 5 mars dernier, le comité déposait son rapport. Ce rapport est effectivement surtout un relevé de littérature et il ne comporte donc **aucune nouvelle donnée** autre que celles sur lesquelles les promoteurs comme *Geophysical Services Inc. (GSI)* se sont appuyés pour fournir leurs études préalables qu'on disait d'ailleurs partielles et incomplètes. Seule une vingtaine de pages sur un total de 189, dans la dernière partie du rapport, présente une certaine analyse des impacts et des atténuations possibles des levés sismiques. En fait, on aurait pu s'attendre à un rapport concentré sur ces aspects fondamentaux dans le contexte actuel. Curieusement aussi, cette section commence en proposant des mesures d'atténuation, avant de bien cerner les impacts des levés sismiques. Voici donc les grandes lignes de ce rapport.

Potentiel d'hydrocarbures du golfe

En première partie, les bassins géologiques y sont décrits ; ainsi, on nous rappelle :

- qu'on a confirmé, dans l'estuaire et dans le golfe du Saint-Laurent, des bassins propices à l'accumulation d'hydrocarbures ;
- que les réserves de gaz du gisement Old Harry sont estimées à 4 ou 5 milliards de pieds cubes et sont comparables à celles de l'Île de sable au sud de la Nouvelle-Écosse ;
- qu'on soupçonne fortement l'existence d'autres structures semblables, particulièrement dans le golfe.

On mentionne que ces prévisions s'appuient surtout sur une modélisation théorique des formations géologiques qu'il faut ensuite détailler par des levés géophysiques dans les zones propices (levés sismiques).

Levés sismiques déjà faits et à venir

Pour ce premier aspect du projet, soit celui d'une campagne de levés sismiques, on nous dit que :

- Le golfe et l'estuaire ont déjà été ratissés, mais que les campagnes de levés sismiques n'étaient alors pas systématiques et les appareils de détection pas assez sophistiqués. Les lignes de levés étant aussi trop distantes, même si 33 000 kilomètres de levés ont été effectués entre 1960 et aujourd'hui, dans la partie québécoise du Saint-Laurent.

- À l'exception du site de Old Harry, pour lequel le ministère des Ressources naturelle (MRN) a accordé un permis en 1998 pour y effectuer les levés sismiques (à *Corridor Resources* qui a alors demandé à *GSI* de faire les levés), aucun autre permis de recherche en milieu marin n'a été émis depuis 1997 pour la question gaz-pétrole.

- En juin 2002, *Hydro-Québec pétrole et gaz (HQP)* a reçu le mandat, du gouvernement Landry, de « soumettre un plan détaillé du potentiel pétrolier et gazier de l'est du Québec » ; ce plan, approuvé en novembre de la même année, a mené *HQP* à signer une entente avec *Corridor Resources* dans le but de « participer à l'exploration et à l'exploitation de la structure géologique de Old Harry située dans le golfe du Saint-Laurent » (p. 16). Les levés sur la partie terre-neuvienne de ce site ont été autorisés par l'*Office national de l'Énergie (ONÉ)* et effectués en décembre 2002.

Concernant l'aspect plus technique des levés sismiques, on y lit qu'ils nous renseignent sur les roches situées jusqu'à 15 km sous la colonne d'eau et qu'il est indispensable de connaître le bassin dans son ensemble. On doit donc y effectuer 4 campagnes de suite de levés, lesquelles sont de plus en plus précises, passant de lignes distantes de 5 000 à 10 000 mètres à une grille finale de levés à très haute résolution sur des lignes de 100 par 200 mètres.

Plus d'impacts qu'un gros cargo !

Les navires de levés envoient les sources sonores vers le fond à l'aide de lignes sismiques comprenant plusieurs canons submergés à une profondeur de 3 à 10 mètres. La vitesse du bateau, le nombre de canons et leur fréquence de décharge balaie ainsi la colonne d'eau à tous les 20 à 60 mètres. Une ligne de capteurs récupère le retour du signal et en trace un profil, selon la densité des matériaux traversés. Cette section nous

rappelle aussi que les canons sont les instruments les plus performants, qu'ils émettent des ondes de basse fréquence et dont l'intensité doit être très forte, soit de 214 à 260 décibels. La perte d'intensité est de 6 décibels chaque fois que la distance double, ce qui veut dire qu'à un kilomètre de la source, cette puissance n'a été atténuée que de 60 décibels, et de 80 dB à 10 km. L'intensité est encore de 150 à 200 dB à plus d'un km de la source. Or on lit, en page 162, en parlant de dommages physiques aux espèces, que « le seuil de tolérance qui est devenu la norme un peu partout dans le monde est de 180 dB ». On sait aussi que certaines sont plus fragiles, d'autres moins. On compare l'intensité des levés à celle de bateaux et on dit que c'est juste un peu plus fort qu'un cargo à très gros tonnage. Ce sont les pales des hélices qui font ce bruit ; or on sait très bien qu'elles ne sont, ni dirigées vers le fond, ni en train de ratisser sans arrêt le corridor Saint-Laurent pendant des semaines, nuit et jour, aux 9 à 12 secondes, comme c'est le cas lors de campagnes de levés sismiques.

Des données incomplètes

Vient ensuite la section liée aux données physico-chimiques et biologiques de notre Saint-Laurent, laquelle nous rappelle la richesse de notre golfe, à cause de phénomènes de remontées d'eaux profondes, de courants particuliers et du climat qui en fait un secteur d'une grande productivité. Les textes sont très partiels et inégaux d'une espèce à l'autre. Le « ramassis » de données a été visiblement vite fait ! Certaines espèces ne sont pas du tout traitées (thon rouge), d'autres s'y retrouvent, on ne sait trop pourquoi (lançon). Pour ce qui est des pêcheries, les données relatives aux permis datent de la fin des années 1990... On ne manque pas de nous rappeler que toutes les données relatives aux pêches commerciales chez les Amérindiens sont confidentielles et donc que pour les 29 permis de la côte nord et les 89 permis ailleurs dans le golfe, on n'a pas de données autres que celles qui représentent les captures maximales permises et non les données réelles récoltées. Les chiffres reposent donc sur ces captures maximales et on conclut quand même que la pêche est en expansion partout dans le golfe, surtout à cause des Amérindiens, car le nombre de captures permises est établi « en fonction de la population des communautés amérindiennes » qui sont en « accroissement démographique continu pour plusieurs années encore » (p.122).

La section récréotourisme s'attarde surtout à la question de l'observation des baleines et des croisières, activités en pleine expansion sur le Saint-Laurent comme partout dans le monde.

Peu de règles... peu de contrôle !

Le cadre juridique et légal nous rappelle le contexte lié aux activités gazière et pétrolière en mer. On y lit qu'un arrêté ministériel, dans la délivrance de permis de recherche en milieu marin, peut aller en appel d'offres pour les étapes subséquentes aux levés, au lieu du « free-mining » en vigueur en milieu terrestre, lequel implique que celui qui trouve a une garantie d'exploitation de ses découvertes. On peut penser que l'appel d'offres permet ainsi d'aller chercher des partenaires de calibre mondial. Le reste nous rappelle que les lois ne protègent à peu près rien en milieu marin, pas plus lorsqu'il s'agit de sauvegarder nos espèces que lorsqu'on parle de protection de qualité de l'environnement.

On mentionne que les lacunes dans les connaissances invitent à la prudence et que même si ces types de projets pourraient être l'occasion d'acquérir de nouvelles connaissances, la « question de l'opportunité de se doter d'un cadre législatif et réglementaire en matière environnementale pour cette activité doit être envisagée » étant donné que « les possibilités de contrôle environnemental par le gouvernement sur les levés sismiques sont limitées » (p.165).

Impacts troublants mais minimisés...

On mentionne dans le rapport, qu'à une distance de 1 à 5 mètres des canons, on n'observe aucune survie de plancton, ni du phytoplancton, ni du zooplancton... lequel, rappelons-le, est notamment constitué de toutes les larves des espèces qui permettront les activités de pêche et d'aquaculture une fois adultes... en admettant qu'on les laisse grandir, parce que (tenez-vous bien !) tout ce que le rapport dit c'est que « les espèces fourragères comme le krill qui servent d'alimentation aux baleines (...) et à de nombreux poissons (...) ne devraient pas être affectées de façon significative » (p. 148) ou que « les mortalités induites se produisent dans un rayon inférieur à 3 à 5 mètres de la source d'impulsions et ne représentent qu'un impact relativement négligeable » (p. 148). En ratisant le golfe à tous les 20 à 100 mètres (si on conjugue les données en longueur et en largeur déjà mentionnées), et sachant que le plancton migre dans la colonne d'eau, pour se retrouver en surface pendant une bonne partie de la nuit (aspect aucunement traité et qu'il eut été hautement pertinent d'analyser) que restera-t-il après une telle campagne de levés sismiques ? On mentionne aussi que plusieurs études ont démontré que « certaines espèces quittaient, au moins temporairement, la zone de levés » et ce à plus de 50 km des sources d'émissions. La prudence est en effet de mise car aucune étude n'a été faite sur une assez longue période pour assister au retour de ces espèces.

Mesures d'atténuation

Qu'on se console ! car on mentionne qu'on va mettre des observateurs sur les bateaux, lesquels vont analyser la surface de l'eau préalablement aux levés ; on dit que l'efficacité de ces mesures dépend de plusieurs facteurs liés aux conditions climatiques, à la noirceur et à « l'impossibilité de repérer les animaux en plongée » (p. 146). On propose aussi de créer des couloirs de risques et qu'il faut, pour ce faire, définir le seuil critique des dommages physiques et le seuil d'évitement chez les divers animaux. Une analyse de quelques lignes nous apprend que des couloirs de 250 mètres devraient être suffisants pour minimiser les dommages. On parle aussi de couloirs d'évitement, mais on n'a aucune idée du « comment » on va faire en sorte que les espèces évitent ces couloirs. La seule information à ce sujet se retrouve en page 146, où on écrit que ces couloirs « de travail » seraient délimités en fonction des comportements d'évitement et des risques de dommages physiques pour les mammifères marins. On centre en effet la problématique sur les mammifères marins sur lesquels on revient à plusieurs reprises, comme en page 145, où on parle de mesures qui « peuvent être envisagées pour réduire l'impact des ondes sismiques sur les composantes biologiques, particulièrement sur les mammifères marins ». On donne une liste de mesures qu'on applique ailleurs dans le monde et qu'on pourrait appliquer dans le Saint-Laurent, par exemple, le démarrage progressif des levés afin de permettre aux espèces de quitter ces lieux.

Mêmes mesures pour le golfe et la pleine mer ?

À plusieurs reprises, dans le rapport, on compare notre milieu avec le plein océan, comme s'il s'agissait de milieux possédant les mêmes composantes et les mêmes problématiques. Par exemple, en page 147, on lit : « Étant donné la largeur des couloirs requis, l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent doivent être considérés au même titre que le plateau de la Nouvelle-Écosse ou les grands bancs de Terre-Neuve qui possèdent leurs propres règles de sécurité. » Or ces deux endroits se retrouvent en plein océan Atlantique, dans des zones aux caractéristiques différentes au niveau physico-chimiques, géographiques et biologiques.

Impacts peu ou pas abordés

La section suivante traite, en 8 pages, des impacts potentiels sur les espèces ; 6 sont consacrées aux mammifères marins. Dans cette section, on fait référence à l'absence de vessie natatoire (poche gazeuse servant à équilibrer l'animal dans la colonne

d'eau) chez les macro-invertébrés, comme les homards et crabes, en concluant « qu'il est probable que les levés sismiques n'entraîneront pas de mortalité chez les espèces benthiques » (p.149). Or on ne fait que mentionner qu'ils ont une étape planctonique... et on sait très bien que la ponte n'est aucunement synchronisée chez ces espèces... Il faut exiger qu'on étudie cet aspect de l'impact des levés sur tout le cycle vital de nos crustacés, en profondeur, puisque c'est un pilier de notre économie locale. Cette section se concentre sur les espèces pour lesquelles il y a déjà beaucoup d'études (mammifères marins), mais est-ce une raison pour escamoter celles qui sont moins documentées ?

Enjeux bien dosés ?

Une section sur les enjeux socio-économiques traite uniquement des apports de l'industrie pétrolière et gazière en mentionnant les avantages économiques pour le Québec « captif » des hydrocarbures. Un petit tableau donne des nombres d'emplois par \$ dépensé. **Aucun détail sur le type d'emploi et d'où ils viennent... Aucune mention d'enjeu lié au développement d'énergies nouvelles durables et respectueuses de notre environnement et de ses habitants à long terme !**

Un projet à évaluer dans sa globalité

En conclusion, on a un rapport qui ne s'attaque pas réellement au vrai problème, ou si peu. Il eut été primordial, en effet, de faire le point sur les « trous » que nous avons en ce moment dans les données scientifiques (trous qui concernent justement les espèces que nous exploitons), le point aussi sur le **cycle vital** de nos espèces en détaillant et en analysant les impacts sur tous leurs stades de vie, de l'œuf à la larve et au stade adulte ! Le point aussi sur la question des **emplois** et du bilan pour nos régions, confronté aux pertes escomptées dans d'autres types d'emplois actuels liés à l'exploitation de nos ressources renouvelables. Le point, finalement, sur la question **énergétique** et ses effets climatiques lorsqu'on parle d'hydrocarbures.

Par contre, ce document parcourt le golfe « québécois » dans son ensemble, même le site du Old Harry, qu'on dit exclu de la présente étude et surtout du moratoire actuel, décrété le 3 décembre dernier. Il sera aussi important d'exiger de tenir compte des activités multiples qui se déroulent dans notre milieu marin afin de considérer les effets cumulatifs de tels projets, du début à la fin (de l'exploration à l'exploitation, en incluant le démantèlement des plates-formes) et dans l'ensemble du golfe (incluant la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve, etc.). Le rapport du comité d'experts

présente les étapes de projets d'exploration et d'exploitation comme un tout quasi indissociable. Pourtant, leur rapport ne traite que des impacts très préliminaires de ces projets, c'est à dire ceux liés aux levés sismiques. Comment alors peuvent-ils parler des retombées économiques découlant de la phase d'exploitation sans traiter en parallèle des autres impacts de cette phase ?

En évaluant les projets dans toute leur globalité, on sera plus en mesure de peser le pour et le contre de tels projets et de leurs impacts sur les ressources renouvelables qui sont le pilier de notre économie locale.

L'importance de s'impliquer

Il est donc très important de se présenter aux audiences du *BAPE* et de questionner tous les aspects qui nous apparaissent incomplets ou absents des études actuelles. Notre responsabilité est très grande dans ce processus où les intérêts financiers de tels projets pour les gouvernements et leurs partenaires de classe mondiale, quoique non durables et perturbateurs pour l'environnement, mettent peu en perspective les intérêts actuels et le mode de vie des communautés côtières comme la nôtre.

Où trouver le rapport ? Le rapport d'experts est disponible à la bibliothèque du *Centre d'Études collégiales des Îles* et à l'adresse suivante sur le WEB : <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/sismiques/index.htm>

À ne pas manquer !

Audience publique aux Îles-de-la-Madeleine

Par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

Les enjeux liés aux levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent

1^{ère} audience publique : pour permettre aux citoyens et à la *Commission* de s'informer sur tous les aspects et les enjeux du projet.

13 avril, 19 h (discours d'ouverture, synthèse du rapport d'experts, questions-réponses).

14 et 15 avril, 13 h et 19 h (questions-réponses).

Au Centre civique, à Cap-aux-Meules.

**Comprendre pour mieux décider...
Impliquons-nous !**

Exploration et exploitation Où en sommes-nous ???

Question de se démêler un peu...

PAR DANIELLE GIROUX

Où en sont rendus les projets d'exploration et d'exploitation gazière et pétrolière dans le Golfe Saint-Laurent et aux Îles-de-la-Madeleine ? Cette question trotte dans bien des têtes. Nous allons tenter d'y répondre au meilleur de nos connaissances. Les projets peuvent être divisés en 3 secteurs distincts :

- 1) le Golfe Saint-Laurent (excluant le gisement Old Harry) ;
- 2) le gisement Old Harry ;
- 3) les Îles-de-la-Madeleine (secteur Fatima).

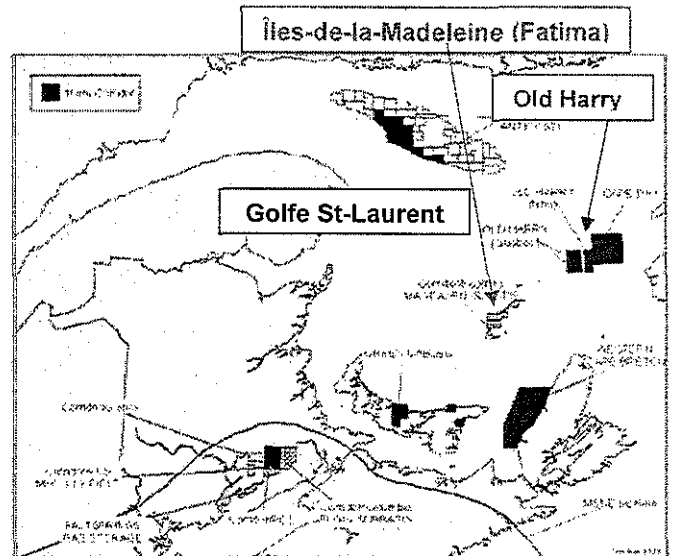


Figure 1 : Territoires d'exploration décernés à Corridor Ressources (en bleu). Source : [Corridor Resources Home Page](#)

Petit rappel ! Voici les 4 phases nécessaires à l'exploitation du gaz ou du pétrole :

- 1) exploration sismique : pour repérer les gisements potentiels ;
- 2) forage exploratoire : pour confirmer la présence d'hydrocarbures ;
- 3) exploitation (forage) ;
- 4) démantèlement des plates-formes.

Tableaux synthèses des projets d'exploration et d'exploitation

Golfe Saint-Laurent (excluant le gisement Old Harry)	
Phase attendue	Exploration sismique en milieu marin (1 ^{ère} phase)
Cie d'exploration sismique	<i>Geophysical Service Incorporated (GSI)</i> www.geophysicalservice.com
Principales étapes du projet	<ul style="list-style-type: none"> - 2002-2003 : L'<i>Office national de l'énergie (ONÉ)</i> étudie la demande de <i>GSI</i> qui désire effectuer des levés sismiques dans le Golfe Saint-Laurent. Dans le cadre de l'évaluation environnementale exigée, <i>GSI</i> présente une étude d'impact du projet. - <i>Pêche et Océans Canada (MPO)</i> et <i>Environnement Canada</i> émettent des avis sévères sur l'étude d'impact réalisée par <i>GSI</i> (lacunes sérieuses soulevées) et ce, malgré les mesures d'atténuation proposées par <i>GSI</i>. <i>MPO</i> recommande que le projet ne soit pas approuvé tel que demandé. - L'<i>ONÉ</i> réfère l'étude du projet de <i>GSI</i> à une Commission indépendante. - <i>GSI</i> retire son projet d'exploration sismique dans le Golfe St-Laurent avant que la Commission ne procède à l'évaluation du projet. - 5 mars 2004 : Le ministre de l'<i>Environnement</i>, M. Thomas J. Mulcair, et le ministre des <i>Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP)</i>, M. Sam Hamad, ont rendu public un rapport du comité d'experts sur les projets de levés sismiques dans le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent. - Le <i>Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)</i> tiendra à compter du 5 avril 2004 des consultations publiques auprès de la population, des experts et des groupes d'intérêts concernés. Ces derniers pourront notamment faire part au gouvernement de leurs préoccupations quant aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques associés aux projets de levés sismiques. Le <i>BAPE</i> devra soumettre son rapport au plus tard le 31 août 2004. - (Source : http://www.menv.gouv.qc.ca/Infuseur/communiqu.asp?no=475)
Lois applicables et mécanismes d'évaluation	<p>Généralement, l'exploration sismique est soumise à <i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCÉE)</i>. Selon cette loi, ce type de projet serait soumis à une évaluation environnementale du type « examen préalable » qui inclut, entres autres, une étude du promoteur et de façon discrétionnaire, les observations du public. Suite à un examen préalable, on peut décider de référer le projet à une Commission, si le projet est susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants qui ne peuvent être justifiés dans les circonstances et si les préoccupations du public le justifient.</p> <p>(réf. : http://lois.justice.gc.ca/fr/C-15.2/39265.html)</p>
Conclusion	<p>À l'heure actuelle, aucun projet d'exploration sismique dans le Golfe Saint-Laurent n'est à l'étude. Hypothèse : Certains prétendent que <i>GSI</i> aurait retiré sa demande de projet pour revenir en force avec une demande de projet plus globale comprenant l'ensemble des levés sismiques projetés dans le Golfe (plus de 17 500 Km de ligne de levés). Il est donc raisonnable de croire que <i>GSI</i> pourrait déposer à nouveau un projet auprès de l'<i>ONÉ</i>.</p>

Gisement Old Harry *	
Phase attendue	Forage exploratoire en milieu marin (2 ^e phase)
Société d'exploration gazière et pétrolière	<i>Corridor Resources</i> www.corridor.ns.ca
Principales étapes du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Exploration sismique (200 Km de levés sismiques) réalisée entre 1998 et 2002 dans le secteur Old Harry par <i>Corridor Resources</i>. - Potentiel gazier pourrait être de 4 à 5 trillions de pieds cubes de gaz, ou de 1,5 à 2 billions de barils si c'est du pétrole. Il s'agirait potentiellement du plus important gisement de l'est du Canada. - Aucune demande de permis de forage exploratoire n'a encore été demandée à ce jour à cause d'un conflit entre les gouvernements québécois, terre-neuviens et fédéraux quant, entre autres, au partage des redevances d'un tel projet. - Volonté actuelle exprimée par les gouvernements provinciaux et fédéraux de régler le conflit afin de permettre le forage exploratoire dans les meilleurs délais.
Lois applicables et mécanismes d'évaluation	Généralement, le forage exploratoire extra côtier est soumis à <i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCÉE)</i> . Selon cette loi, ce type de projet serait soumis à une évaluation environnementale du type « étude approfondie » qui inclut, entre autres, une étude du promoteur et les observations du public. (réf. : http://lois.justice.gc.ca/fr/C-15.2/39265.html)
Conclusion	Aucune demande de forage exploratoire dans le secteur Old Harry n'a encore été soumise. Cependant, il est raisonnable de croire qu'une telle demande pourrait être faite éventuellement, advenant le règlement du conflit entre les gouvernements. Si une demande de forage exploratoire est faite pour ce secteur (en territoire québécois et/ou terre-neuvien), elle sera soumise à une étude approfondie* selon la <i>LCÉE</i> . * Nous avons appris que des démarches sont en cours pour que le forage exploratoire soit dorénavant soumis à un examen préalable plutôt qu'à une étude approfondie.

* Une partie du gisement appelé Old Harry est en territoire québécois et une autre partie en territoire terre-neuvien.

Îles-de-la-Madeleine (secteur Fatima)	
Phases attendues	Forage exploratoire et exploitation terrestre (2 ^e et 3 ^e phases)
Société d'exploration gazière et pétrolière	<i>Corridor Resources</i> www.corridor.ns.ca
Principales étapes du projet	<ul style="list-style-type: none"> - En mai 2002, <i>Corridor Resources</i> a effectué de l'exploration sismique et des tentatives de forage exploratoire sur le platier forage exploratoire sur le platier et sur des propriétés privées à Fatima. Gisement probable estimé : plus de 2 trillions de pieds cubes de gaz (si c'est du gaz) sous les Îles. - <i>Corridor Resources</i> cherche actuellement activement un partenaire financier pour venir forer ici. Leur permis de recherche couvre une superficie de 40 000 hectares aux Îles.
Lois applicables et mécanismes d'évaluation	Selon le <i>Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement</i> , sont soustraits de l'application de cette loi « les travaux assujettis au Règlement sur le pétrole, le gaz naturel... » (c. Q-2, r.9, Section II, art. 2 p). Donc, tous les projets terrestres et marins liés à l'exploration et à l'exploitation de gaz et de pétrole sont exclus du processus d'évaluation environnementale québécois (donc pas d'études d'impacts environnementales, pas d'évaluation interne du ministère de l' <i>Environnement</i> et pas d'audience publique auprès du <i>Bureau d'audience publique en environnement - BAPE</i>). De plus, pour les projets d'exploration et d'exploitation gaziers et pétroliers en milieu terrestre, tel que Fatima aux Îles-de-la-Madeleine, le processus fédéral d'évaluation environnementale ne s'applique pas.
Conclusion	Lorsque <i>Corridor Resources</i> aura obtenu le financement nécessaire à la réalisation de son projet de forage aux Îles-de-la-Madeleine (Fatima), les projets peuvent être réalisés sans être soumis au processus d'évaluation environnementale.

Ce que vous rêvez de savoir...

Q : Selon la législation québécoise, les projets de prospection gazière et pétrolière ne sont pas soumis à des études d'impacts et à des consultations publiques du BAPE. Pourquoi alors y a-t-il des audiences du BAPE prévues sur la question dès ce printemps ?

R : Il s'agit d'une initiative du gouvernement provincial pour répondre aux inquiétudes exprimées par la population (Front commun, experts, groupes d'intérêts, artistes, etc.).

Q : Est-ce que le secteur Old Harry et le secteur Fatima aux Îles-de-la-Madeleine vont être étudiés lors de la consultation publique du BAPE prévue dès ce printemps ?

R : Le mandat reçu par le BAPE porte sur « Les enjeux liés aux levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent ». Cependant, même si les levés sismiques ont déjà été réalisés à Old Harry, le BAPE pourra s'intéresser, dans une certaine mesure, au projet de forage exploratoire prévu dans ce secteur.

Les projets d'exploration et d'exploitation terrestres, tel que Fatima, dépassent probablement le mandat du BAPE (à confirmer***).

Q : Est-ce que Corridor Resources peut venir forer à Fatima, aux Îles-de-la-Madeleine, sans réaliser d'études d'impacts environnementales et socioéconomiques et sans consulter la population ?

R : OUI. Rien dans les lois (provinciale et fédérale) ne les oblige à franchir ces étapes avant d'obtenir leur permis d'exploitation.

Q : Si le forage exploratoire prévu à Old Harry doit nécessairement être soumis à un processus d'évaluation environnementale, pourquoi alors être inquiet ?

R : Il y a lieu de s'inquiéter pour plusieurs motifs :

1) Le ministre des Ressources naturelles, John Efford, entend faire diminuer les délais des études d'impacts environnementales pour les projets liés au forage. Il désire que les études, qui sont parfois échelonnées sur quelques années, soient réalisées dans un délai de 4 mois. Cette décision risque d'avoir un impact considérable sur la qualité des études réalisées.

De plus, si le forage exploratoire devient dorénavant soumis à un examen préalable plutôt qu'à une étude approfondie en vertu de la LCÉE, le processus de l'étude environnementale sera moins exigeant.

2) La loi prévoit qu'il appartient au promoteur du projet (ex. : *Corridor Resources*) de réaliser l'étude d'impact, ce qui pourrait faire douter de l'objectivité des résultats. Une étude indépendante, réalisée par des experts indépendants, assurerait probablement davantage des résultats impartiaux.

3) Une étude d'impact permettra-t-elle de prédire réellement toutes les conséquences d'un tel projet sur le Golfe Saint-Laurent, en tenant compte de l'effet cumulatif de l'ensemble des projets prévus un peu partout dans le Golfe, des changements climatiques, du manque de connaissances scientifiques, etc. ?

4) Peut-on imaginer qu'une étude d'impact nous prémunira contre les impacts ???

Notre Drame de par ici

Une comédie musicale de

Raymond Gauthier et Sylvie Rousseau,
en collaboration avec Alain Gélinas et Sylvie Lapierre

- ✦ Un drame d'aujourd'hui, mais qui puise ses racines dans :
 - des situations historiques qui nous ont marqués
 - des situations actuelles qui nous dépassent
 - des situations éventuelles qui nous inquiètent
- ✦ Voir venir et réagir, plutôt que de subir, après coup, une nouvelle catastrophe...
- ✦ Un drame dont on peut se sortir tous ensemble !

Une question de timing

D'abord prévu pour la fin mai, le spectacle sera plutôt présenté en novembre prochain, afin de permettre à l'ensemble des Madelinots de participer à cette manifestation théâtrale d'intervention.

Les personnes engagées dans le comité de production, ont convenu, le 5 avril, de reporter les représentations à l'automne, puisque la saison active est déjà en cours aux Îles et qu'une étape préalable d'information-sensibilisation est en marche sous l'impulsion du MRG.

Conçue pour rallier la communauté madeleinienne face à un méga projet, menaçant pour son milieu naturel et ses ressources économiques renouvelables, la comédie musicale **Notre Drame de par ici** sera l'aboutissement d'une mobilisation communautaire de toutes les énergies humaines renouvelables en faveur du respect du golfe et de ses ressources.

Une levée de fonds pour la réalisation de cette production est en cours.

Pour plus de détails, voir :

<http://www.csdesiles.qc.ca/rgauthier/SPECTACLE.pdf>

et : <http://www.csdesiles.qc.ca/rgauthier/NotreDrameDeParIciDISTRIBUTION.pdf>

LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LE PROTOCOLE DE KYOTO

PAR LOUIS-FRANÇOIS BÉLANGER

La Terre se réchauffe ! Et puis ? Après tout, on ne s'en plaindra pas ! Des étés plus longs, des hivers plus courts ! Moins de neige, moins de tempêtes ! Finis les convois ! Vive les plages !

Oui, mais, si la tendance se maintient, nous pourrions rajouter « Finis les humains ! » Et ces humains pourraient être les enfants de demain, en 2100, qui risquent de retrouver une planète Terre dévastée, inhabitable et hostile à toute forme de vie.

Les données météorologiques le confirment. Le dernier siècle a été le plus chaud du dernier millénaire, la dernière décennie a été la plus chaude du dernier siècle et les années 1999 et 2001 ont été les plus chaudes jamais enregistrées. D'ici 2100, si les humains ne prennent pas leur avenir en main, les climatologues prévoient une augmentation de la température moyenne de la Terre entre 1,4 et 5,8° C par rapport à 1990.

Pourquoi la température de la Terre augmenterait-elle soudainement et si rapidement ? En raison d'une augmentation sans précédent de la concentration en dioxyde de carbone (CO₂), le principal gaz à effet de serre responsable de l'augmentation de la température. Ce gaz présent dans l'atmosphère est produit par les réactions de combustion des carburants fossiles tels que le charbon, le mazout, le diesel et l'essence, dans les usines et par les différents modes de transport depuis la révolution industrielle. Cette augmentation d'environ 40% des émissions de CO₂ au cours des 150 dernières années, est infiniment plus rapide et plus intense que tout phénomène naturel observé depuis la nuit des temps.

Un effet de serre essentiel à la vie

Quel est le lien entre l'augmentation de la concentration de dioxyde de carbone (CO₂) dans l'atmosphère et l'augmentation de la température moyenne de la Terre ? Pour bien comprendre, il est primordial de rappeler le rôle essentiel de l'effet de serre qui a favorisé l'émergence de la vie sur Terre, son développement et sa protection depuis 3,85 milliards d'années.

La Terre est une serre ! La serre naturelle formée par les gaz de l'atmosphère emprisonne une partie de l'énergie provenant du Soleil (Voir Figure 1). Sans les

gaz à effet de serre, la Terre serait un congélateur invivable, dont la température moyenne serait de -18°C, soit 33°C de moins que sa température moyenne actuelle qui est de 15°C.

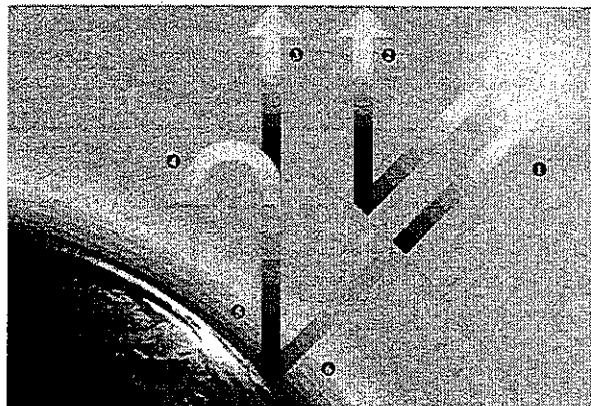


FIGURE 1. L'effet de serre

L'EFFET DE SERRE

(1) Les radiations du Soleil atteignent l'atmosphère terrestre. (2) Une partie de ces radiations est déviée par l'atmosphère par des nuages, des gaz et des poussières alors que (6) l'autre partie est absorbée par la surface du sol. (5) Un rayonnement infrarouge est alors réémis par la Terre. (3) Une partie de ces radiations infrarouges s'échappent dans l'espace alors (4) qu'une autre partie de ces radiations infrarouges est absorbée par les gaz à effet de serre et réémise vers la Terre, contribuant au maintien de sa chaleur, de son effet de serre.

Tiré et Adapté de : *L'effet de serre*, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie-Aquitaine, France, (3 avril 2004).

http://www.ademe.fr/aquitaine/htdocs/march_prod07.htm#

Mais, comment peut-on établir un lien entre l'augmentation de la température terrestre et l'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre ? Il faut remonter le temps, par l'analyse des carottes des glaces polaires ! Les carottes les plus célèbres sont celles de la station soviétique Vostok. D'une épaisseur de 2000 mètres, elles contiennent l'eau des précipitations et des gaz accumulés au cours des 500 000 dernières années. L'analyse de ces carottes a permis de démontrer que durant les trois dernières périodes interglaciaires, caractérisées par une augmentation de la température moyenne terrestre, la teneur en dioxyde de carbone (CO₂) a elle aussi augmenté.

Des conséquences dévastatrices

L'augmentation de la température moyenne de la Terre risque d'entraîner des conséquences dévastatrices irréversibles sur notre environnement. Les calottes glaciaires qui ont déjà commencé à fondre augmentent le niveau d'eau des océans, entraînant des inondations dans les pays et milieux côtiers. Lorsqu'on sait que la moitié de la population mondiale vit en région côtière, cette conséquence pourrait être catastrophique pour plusieurs nations. L'atoll polynésien de Tuvalu, qui a été envahi par une forte marée en février dernier, risque d'être à très court terme le premier pays englouti victime du réchauffement planétaire. Et nos Îles, résisteraient-elles à ce changement ?

L'augmentation de la température favorise aussi une plus grande évaporation de l'eau. Lorsqu'elle rencontre des courants d'air froid et sec, une atmosphère plus chaude et plus humide est davantage susceptible de produire des événements météorologiques extrêmes tels que des orages, des tornades et des ouragans plus violents. Au Québec, des événements météorologiques exceptionnels, tels que les inondations au Saguenay en 1996 et le verglas de 1998, en seraient annonciateurs.

Alors que des populations seraient déplacées en raison des inondations, certains pays seraient aux prises avec la famine, causée par des périodes de sécheresse prolongée qui risquent de transformer des terres agricoles déjà fragiles en vastes étendues désertiques. La dernière sécheresse dans les Prairies canadiennes en serait-elle le prélude ?

Et les êtres vivants ? Survivraient-ils à ces changements ? On peut penser que certaines espèces de bactéries, comme celles qui vivent à des températures avoisinant les 100°C à proximité de sources thermiques terrestres ou marines, n'auraient aucune difficulté à s'adapter. Mais beaucoup d'espèces pourraient être affectées.

Les espèces végétales devraient migrer vers le nord pour retrouver leur température optimale de croissance. Or, au rythme relativement lent où elles se déplacent, ce stress risque de leur être fatal. Et que dire des espèces végétales ou animales vivant en milieu montagneux ? Pour survivre, ces espèces devront migrer vers le haut des montagnes. Lorsqu'il fera trop chaud au sommet, la population risque de chuter !

Tous les écosystèmes risquent d'être affectés. Pensons simplement aux phoques qui mettent bas sur les banquises. Qu'arrivera-t-il à ces populations lorsque toute la glace sera fondue ? Et les ours polaires, de quoi se nourriront-ils ? Et les poissons ? Plusieurs espèces sont particulièrement sensibles à une augmentation de

température de l'eau. Des taux de mortalité importants ont déjà été observés chez certaines espèces lorsque la température atteint un sommet l'été. On a relié aussi l'effondrement des stocks de morue, en partie, à ces changements climatiques.

Et l'humain ! 11 500 décès associés, directement ou indirectement, à la canicule en France ont été enregistrés du 1^{er} au 15 août 2003. La santé humaine serait aussi menacée par une plus grande prolifération d'insectes qui risquent de transmettre des maladies infectieuses, telles que la malaria et le virus du Nil à des latitudes plus nordiques.

Assez, c'est assez ! La liste est longue ! N'attendons pas qu'il soit trop tard ! Il est temps de passer de la parole aux actes !

Une réponse internationale à un problème planétaire

Dès 1979, à Genève, les scientifiques lancent un premier avertissement aux gouvernements les informant des risques associés à une augmentation des émissions de gaz à effet de serre. En 1988, l'*Organisation des Nations Unies* crée un groupe de 2000 experts internationaux appelé *Groupe Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC)*. Les rapports publiés par ce groupe sont les sources d'informations les plus crédibles et les plus rigoureuses sur les changements climatiques, ces rapports étant en outre révisés par des centaines de scientifiques indépendants.

En 1992, à Rio de Janeiro au Brésil, lors de la *Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement*, 155 pays s'engagent à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre en adoptant la convention-cadre des *Nations Unies* sur les changements climatiques. Kyoto, devient par la suite, en 1997, l'hôte d'un engagement plus sérieux. Les pays qui acceptent de signer le *Protocole de Kyoto* s'engagent à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre de 5,2 % entre 2008-2012 par rapport à leurs niveaux de 1990. Étant donné que depuis 1990, les émissions de gaz à effet de serre ont continué d'augmenter, cet engagement revient en réalité à réduire les émissions d'environ 20 à 25 % par rapport aux émissions actuelles.

Tandis que l'Europe a réussi à stabiliser, dès l'année 2000, ses émissions de gaz à effet de serre à leur niveau de 1990, l'Amérique dépassait toujours son objectif de 20%. Alors que Bill Clinton souhaitait la ratification du *Protocole de Kyoto* par les États-Unis, l'arrivée au pouvoir de George W. Bush, en 2000, a

compromis son entrée en vigueur. En étant responsable de la production de 25 % des émissions mondiales, les États-Unis sont les principaux producteurs de gaz à effet de serre. Dans les conditions actuelles, pour que le protocole entre en vigueur à l'échelle planétaire et produise des résultats probants, la participation des États-Unis est toujours indispensable.

De Kyoto aux Îles

Le 17 décembre 2002, le gouvernement du Canada a ratifié le *Protocole de Kyoto*. Afin de respecter ses engagements, plusieurs mesures ont été proposées. La toute dernière mesure a été annoncée le 26 mars dernier : le *Défi d'une tonne* qui incite les Canadiens à réduire d'une tonne par an leurs émissions de gaz à effet de serre. Comme chaque Canadien produit environ 5 tonnes par an, cette mesure vise à réduire leurs émissions de 20%. Plusieurs moyens d'atteindre cet objectif sont proposés. Ici, aux Îles, nous pouvons y contribuer ! Par exemple, l'achat d'une voiture sous-compacte, au lieu d'un véhicule utilitaire sport, permet de réduire notre consommation d'essence et nos émissions de gaz à effet de serre de moitié. L'utilisation d'énergies alternatives, telles que les énergies éolienne et solaire, est également une solution d'avenir pour notre milieu.

Pendant qu'il est encore temps, nous pouvons chacun et chacune participer à cet effort collectif mondial ! Ici, aux Îles, le mouvement *Madelinots pour le Respect du Golfe* s'inscrit dans cette perspective du développement durable, c'est-à-dire d'un développement qui permet de satisfaire les besoins des générations présentes, sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire leurs propres besoins. Quelle Terre voulons-nous offrir aux générations futures ? Quelles Îles voulons-nous léguer à nos enfants ?

POUR EN SAVOIR PLUS

Villeneuve, Claude et Richard, François, *Vivre les changements climatiques*, Québec, Éditions Multimondes, 2001.

Voir le site Web : *Vivre les changements climatiques*, Éditions Multimondes. (3 avril 2004).
<http://www.changements-climatiques.qc.ca/>

Voir le site Web : *Agir contre les changements climatiques*, Gouvernement du Canada. (3 avril 2004).
<http://www.climatechange.gc.ca/francais/>

On peut obtenir une **Carte de membre**

Madelinots pour le Respect du Golfe (MRG)

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Contribution : 10 \$ particulier
 25 \$ organisme, entreprise

S.V.P. faites parvenir votre coupon rempli et votre chèque à :

Madelinots pour le Respect du Golfe (MRG)

330, Chemin Principal, Cap-aux-Meules

Îles-de-la-Madeleine, Qc

G4T 1C3

(418) 986-3021

MERCI de votre soutien à la cause !

Vous avez des commentaires ?

Vous désirez partager de l'information, vos préoccupations, ou nous soumettre un article ?

Contactez-nous : info@mouvementmrq.org

(418) 986-3021

Une initiative de :

Madelinots pour le Respect du Golfe (MRG)

Éditeur : Danielle Giroux

Réviser : Raymond Gauthier